



JACQUES LE NAY
SÉNATEUR DU MORBIHAN
Newsletter n°182 - 17/05/2023

Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan
Bonne lecture !

A suivre cette semaine:

- *Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées*
- Samedi 13 mai à mercredi 17 mai : Déplacement en Egypte dans le cadre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées



Sénat Hebdo



Retrouvez toute l'actualité du Sénat du 15 au 21 mai en cliquant sur ce [lien](#).

Au Sénat

Dans l'hémicycle

Avenir du maire et de la commune en France : élus locaux, le Sénat vous consulte !



Le Sénat a mis en place une mission d'information sur l'avenir du maire et de la commune en France. Le but de cette mission est de **prendre la mesure des aspirations des maires et des difficultés** qu'ils rencontrent dans

l'exercice de leur mandat, pour **esquisser les pistes d'évolution**. Quel avenir se dessine pour les communes et les maires ? Quelle vision proposer à l'horizon 2030 et à quelles conditions pourra-t-elle se réaliser ?

En complément des auditions et déplacement qu'elle conduit, la mission d'information souhaite recueillir directement le témoignage des élus municipaux eux-mêmes.

Pour cette consultation en ligne ouverte jusqu'au jeudi 8 juin 2023, **l'aide de tous les élus municipaux est précieuse**.

La situation inédite du Département du Morbihan, avec 4 démissions en moyenne par semaine depuis 2020, avait conduit **Jacques LE NAY à saisir dès le 22 mars dernier la Première Ministre de ce phénomène d'ampleur nationale**. Selon lui, "*Si plusieurs constats concourent à ce phénomène, la mise en œuvre de l'objet ZAN (Zéro Artificialisation Nette) constitue un véritable coup de massue sur cet engagement local déjà mal en point.*"

C'est pourquoi Jacques LE NAY avait demandé au Gouvernement ce qu'il comptait faire pour redonner des moyens et du sens au mandat de maire et plus généralement à celui d'élus locaux, "*premier rempart et garant des fondements de notre démocratie*".

Retrouvez ici l'intégralité de la question posée et de la réponse apportée.

Groupe d'étude Bois et Forêt

Une semaine autour de la forêt



En tant que **parlementaire et président de l'association des collectivités forestières du Morbihan**, Jacques LE NAY a participé mardi et mercredi dernier au Bureau fédéral et au Conseil

d'administration de la Fédération nationale des communes forestières à Paris.

Prévention des feux de forêts et obligation de débroussaillage, feuille de route 2023, relations avec l'ONF...les sujets d'actualité ne manquent pas. La rencontre avec les élus spécialisés sur les questions forestières de nombreux autres départements a occasionné des échanges passionnants, afin notamment d'anticiper au mieux les risques incendies avant le prochain été.

La gestion durable des forêts est d'ailleurs un sujet suivi de près par **Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**, qui recevait mercredi soir les Sénateurs du Groupe Union Centriste.

Délégation aux entreprises

Déplacement en Vendée



Jeudi et vendredi dernier, la délégation aux entreprises, dont Jacques LE NAY est le Vice-Président, se déplaçait en Vendée. Ils y ont été accueillis par leur collègue de la délégation Annick BILLON, Sénatrice de la Vendée, ainsi que par les Sénateurs Bruno RETAILLEAU et Didier MANDELLI, mais aussi par Alain LEBOEUF, Président du Conseil départemental de la Vendée.

La vivacité de l'**entrepreneuriat vendéen** bien connue, a été illustrée par la visite de fleurons de l'industrie nautique tel que le **Groupe Beneteau** ou de la construction métallique avec le **Groupe Briand**. Avec les autres membres de la délégation, emmené par le Président Serge Babary, les différents sujets d'études du Sénat ont été évoqué et notamment leurs différentes perspectives en matière de **responsabilité sociale et environnementale des entreprises**.

La rencontre avec les chambres consulaires, mais aussi la visite de l'**Icam et de l'Association BTP CFA Pays de la Loire** à la Roche-sur-Yon, a permis aux membres de la délégation d'avoir une vision globale du tissu économique vendéen, particulièrement engagé en matière de formation et d'accompagnement des jeunes apprentis.

Rencontre avec le Comité national de la conchyliculture



Mardi 9 mai, le Comité national de la conchyliculture mettait à l'honneur le **meilleur écailler de France 2022**, Kevin DI SARNO, dans des salons du Sénat. Le Président du Comité Philippe LE GAL lui a remis sa veste d'écailler, en présence de nombreux parlementaires bretons dont Jacques LE NAY.

Proposition de résolution relative à la protection de la filière pêche française



Jacques LE NAY s'est associé au texte initié par son collègue du Groupe Union Centriste, le Sénateur du Finistère Michel CANEVET, relatif

à la protection de la filière pêche française et aux mesures préconisées dans le cadre du « Plan d'action pour le milieu marin » présenté le 21 février 2023 par la Commission européenne,

La Commission européenne a annoncé, le 21 février 2023, un ensemble de mesures visant à « améliorer la durabilité et la résilience du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'Union Européenne ». Certaines préconisations sont les bienvenues. Cependant, ce plan vise à réduire l'incidence de la pêche sur les fonds marins en invitant les États membres à « proposer des recommandations communes et à prendre des mesures nationales pour supprimer progressivement la pêche de fond mobile dans toutes les ZMP d'ici à 2030 au plus tard et dès mars 2024 pour les sites Natura 2000 au titre de la directive « Habitats » qui protège les fonds marins et les espèces marines ». **Les pêcheurs ont ressenti cette annonce comme un nouveau coup porté à leur profession, de plus en plus souvent décriée.** En effet, les zones Natura 2000 comprennent 37,5% de la surface marine de la zone économique exclusive française. Interdire l'utilisation de tous les engins mobiles de fond dans les aires marines protégées reviendrait pour la France à supprimer 1.200 navires, soit priver d'emploi 4.300 pêcheurs et réduire de moitié les capacités de la pêche française.

En réponse à une question d'actualité que Michel CANEVET avait posé le 8 mars 2023, le Gouvernement a affirmé que « la France est totalement, clairement et fermement opposée à cette proposition d'interdiction des engins de fond dans les aires marines protégées ». Cette proposition de résolution européenne vise avant tout à **défendre la nécessité de veiller à un juste équilibre entre la protection de la filière pêche et la protection de la biodiversité marine**, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.



Contact: j.le-nay@senat.fr

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés